

Der Aucune autorité en valeurs mobilières ni régulateur ne s'est prononcé sur la qualité de ces titres ni n'a examiné le présent document. Toute représentation contraire est une infraction. Ce placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes disposé à risquer la perte de la totalité de votre investissement. Il est recommandé d'obtenir les conseils d'un courtier inscrit.

Ce document d'offre (le « **Document d'offre** ») constitue une offre de ces titres uniquement dans les territoires où ils peuvent être légalement offerts en vente, et seulement par des personnes autorisées à vendre de tels titres et auprès de personnes à qui ils peuvent être légalement offerts en vente. Les titres offerts en vertu du présent Document d'offre n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu du United States Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi américaine sur les valeurs mobilières** »), ni d'aucune loi sur les valeurs mobilières d'un État, et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ni à des personnes américaines (U.S. Persons) ou des personnes se trouvant aux États-Unis, ni pour le compte ou au profit de celles-ci, sauf en vertu d'une dispense des exigences d'inscription de la Loi américaine sur les valeurs mobilières et des lois applicables sur les valeurs mobilières des États. Le Document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de l'un ou l'autre des titres offerts aux présentes aux États-Unis ni à des personnes américaines (U.S. Persons) ou des personnes se trouvant aux États-Unis, ni pour le compte ou au profit de celles-ci. Les expressions « États-Unis (United States) » et « U.S. Person » ont le sens que leur attribue le « Regulation S » pris en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières.

DOCUMENT D'OFFRE MODIFIÉ ET MIS À JOUR EN VERTU DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

(Modification et mise à jour du document d'offre établi en vertu de la dispense pour financement de l'émetteur coté daté du 31 mai 2026)

Le 1 juin 2026



**ATLAS SALT INC.
(l' « Émetteur » ou « Atlas Salt »)**

SOMMAIRE DU PLACEMENT

QUELS TITRES SONT OFFERTS?

OFFRE	Actions ordinaires de l'Émetteur (les « Actions ordinaires »).
PRIX D'OFFRE	1,20 \$ par Action ordinaire.
TAILLE DU PLACEMENT	12 500 000 Actions ordinaires pour un produit brut total de 15 000 000 \$ (le « Placement ») sur la base d'une prise ferme « bought deal », avant la prise en compte de l'Option des preneurs fermes.

OPTION DES PRENEURS FERMES	L'Émetteur a accordé aux Preneurs fermes une option (l'« Option des preneurs fermes »), exerçable en totalité ou en partie à tout moment jusqu'à 48 heures avant la Date de clôture, visant l'achat d'un maximum de 1 079 000 Actions ordinaires supplémentaires au Prix d'offre pour un produit brut supplémentaire pouvant atteindre 1 294 800 \$.
DATE DE CLÔTURE	La clôture du Placement devrait avoir lieu le ou vers le 11 juin 2026 (la « Date de clôture »).
PRENEURS FERMES	Ventum Financial Corp. et Raymond James Ltd., en qualité de co-chefs preneurs fermes et co-chefs teneurs de livres (ensemble, les « Preneurs fermes »). Le Placement est effectué sur la base d'une prise ferme aux termes d'une convention de prise ferme devant être conclue entre l'Émetteur et les Preneurs fermes.
BOURSES	Les Actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « SALT », sur l'OTCQX par OTC Markets Group (l'« OTC ») sous le symbole « SALQF » et à la Bourse de Frankfurt (la « FSE ») sous le symbole « 9D00 ».
DERNIER COURS DE CLÔTURE	Le 29 mai 2026, dernier jour de bourse précédant la date du présent Document d'offre, le cours de clôture des Actions ordinaires sur la TSXV était de 1,33 \$, sur l'OTC de 0,9692 \$ US et sur la FSE de 0,88 €.

L'Émetteur procède à un financement de l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 *sur les dispenses de prospectus*. Dans le cadre de ce Placement, l'Émetteur déclare la véracité que ce qui suit:

- L'Émetteur a des activités opérationnelles actives et son principal actif n'est pas constitué de trésorerie, d'équivalents de trésorerie ni de son inscription en bourse.
- L'Émetteur a déposé tous les documents d'information périodiques et en temps opportun qu'il était requis de déposer.
- L'Émetteur se prévaut des dispenses prévues par la Décision générale coordonnée 45-935 *relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (la « *Décision* ») et est admissible à placer des titres en se fondant sur les dispenses prévues par la Décision.
- Le montant total du présent Placement, combiné au montant de tous les autres placements effectués sous la dispense pour financement de l'émetteur coté et de la Décision au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du communiqué annonçant le Placement, n'excédera pas 25 000 000 \$.
- L'Émetteur ne clôturera pas le Placement à moins qu'il estime raisonnablement avoir levé des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs commerciaux et ses besoins de liquidités pour une période de 12 mois suivant la distribution.
- L'Émetteur n'affectera les fonds disponibles tirés de ce Placement à une acquisition qui est une acquisition significative ou une opération de restructuration en vertu des législations en valeurs mobilières, ni à aucune autre opération pour laquelle il demande l'approbation de détenteurs de titres.

À PROPOS DU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE

Les lecteurs ne devraient se fier qu'aux renseignements contenus dans ce Document d'offre en ce qui concerne l'Émetteur. Nous n'avons autorisé aucune autre personne à fournir des renseignements supplémentaires ou différents. Si quiconque fournit des renseignements supplémentaires, différents ou contradictoires, y compris des renseignements ou des déclarations parus dans les médias au sujet de l'Émetteur, les souscripteurs éventuels ne devraient pas s'y fier.

SENS DE CERTAINS RENVOIS

Sauf indication contraire ou sauf si le contexte l'exige, « Atlas Salt », l'« Émetteur », « nous » et « notre » désignent Atlas Salt Inc.

Les renvois à la « direction » dans ce Document d'offre désignent la direction de l'Émetteur. Toute déclaration contenue dans ce Document d'offre faite par la direction ou en son nom l'est en la qualité de dirigeant de l'Émetteur de ces personnes, et non à titre personnel.

Les mots important le singulier comprennent le pluriel, et vice versa, et les mots important un genre comprennent tous les genres.

Tous les montants figurant dans ce Document d'offre sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent Document d'offre contient des « déclarations prospectives » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable (désignée aux présentes comme les « **déclarations prospectives** »). Les déclarations prospectives comprennent des énoncés utilisant une terminologie prospective telle que « pourrait », « devrait », « sera », « prévoit », « planifie », « s'attend à », « budgétise », « estime », « anticipe », « croit », « continue », « potentiel » ou la négation ou les variations grammaticales de ces termes ou d'autres variations ou une terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations relatives à la Date de clôture prévue du Placement, l'utilisation des fonds disponibles et aux plans de l'Émetteur en matière d'exploration et de développement des projets d'exploration de l'Émetteur.

Les déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de rendement futur et reposent sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses de la direction, à la lumière de l'expérience et de la perception des tendances faites par la direction, de la conjoncture actuelle et du développement anticipé, ainsi que d'autres facteurs que la direction estime pertinents et raisonnables dans les circonstances, à la date du Document d'offre, y compris, sans s'y limiter, des hypothèses relatives : aux marchés des capitaux propres et des titres d'emprunt favorables; à la capacité de réunir les capitaux nécessaires à des conditions raisonnables pour faire progresser le développement des projets d'exploration de l'Émetteur et poursuivre l'exploration prévue; aux attentes quant à la capacité d'acquérir des ressources minérales et/ou des réserves par voie d'acquisition et/ou de développement; aux prix futurs du sel; à l'échéancier et aux résultats des programmes d'exploration et de forage; à l'exactitude des coûts d'exploration et de développement budgétés et des dépenses; au prix d'autres commodités telles que le carburant; aux taux de change et aux taux d'intérêt futurs; à des conditions d'exploitation favorables, y compris la capacité de l'Émetteur d'exercer ses activités de manière sécuritaire, efficiente et efficace; à la stabilité politique et réglementaire; à l'obtention d'approbations, de licences et de permis gouvernementaux et de tiers à des conditions favorables et en temps opportun; à l'obtention des renouvellements requis des approbations, licences et permis existants et de toutes les autres approbations, licences et permis requis à des conditions favorables et en temps opportun; à une stabilité soutenue de la main-d'œuvre; à la stabilité des marchés financiers et des biens d'équipement; à l'absence de tout effet défavorable important découlant du terrorisme, du sabotage, de catastrophes naturelles, d'enjeux de santé publique, de défaillances d'équipements ou de

modifications défavorables de la législation gouvernementale et/ou des conditions socioéconomiques à Terre-Neuve-et-Labrador (« **T.-N.-L.** ») et dans les autres territoires où l'Émetteur a des projets et les régions environnantes en ce qui concerne les projets d'exploration et les activités de l'Émetteur; et à la disponibilité d'équipements de forage et d'autres équipements miniers, d'énergie et de fournitures. Bien que l'Émetteur considère ces hypothèses comme raisonnables, elles sont intrinsèquement assujetties à des risques et incertitudes importants de nature commerciale, sociale, économique, politique, réglementaire, concurrentielle et autres, à des éventualités et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements, conditions, résultats, rendements ou réalisations diffèrent de manière importante de ceux projetés dans les déclarations prospectives. De nombreuses hypothèses reposent sur des facteurs et des événements qui ne relèvent pas du contrôle de l'Émetteur et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes.

De plus, ces déclarations prospectives comportent une variété de risques connus et inconnus, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les plans actuels, intentions, activités, résultats, rendements ou réalisations de l'Émetteur diffèrent de manière importante de tout plan, intention, activité, résultat, rendement ou réalisation futurs exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives. Ces risques comprennent, sans s'y limiter : les incertitudes générales de nature commerciale, sociale, économique, politique, réglementaire et concurrentielle; les différences de taille, de teneur, de continuité, de géométrie ou d'emplacement de la minéralisation par rapport aux prévisions de la modélisation géologique et la nature subjective et interprétative du processus de modélisation géologique; le caractère spéculatif de l'exploration et du développement minéral, y compris le risque de diminution des quantités ou des teneurs de minéralisation; les fluctuations du prix au comptant et à terme du sel; l'impossibilité d'atteindre la viabilité commerciale, malgré un prix du sel acceptable, ou la présence de dépassements de coûts rendant les projets d'exploration de l'Émetteur non rentables; les événements géologiques, hydrologiques et climatiques pouvant avoir un effet défavorable sur les infrastructures, les activités et les plans de développement, et l'incapacité de les atténuer ou de les prédire avec certitude; l'historique d'exploitation limité de l'Émetteur; l'historique de pertes de l'Émetteur et les pertes prévues; les risques de crédit et de liquidité associés aux activités de financement de l'Émetteur, y compris les contraintes relatives à sa capacité de réunir et de dépenser des fonds; les retards dans l'exécution des obligations des entrepreneurs et consultants de l'Émetteur; les retards dans l'obtention d'approbations, de licences et de permis gouvernementaux et de tiers en temps opportun ou dans la réalisation et l'exploitation réussie des composantes minières et de traitement; l'incapacité de l'Émetteur à modéliser et à budgéter avec exactitude les coûts d'investissement et d'exploitation futurs associés au développement et à l'exploitation de ses projets d'exploration; les fluctuations défavorables des prix du marché et de la disponibilité des matières premières et des équipements ayant une incidence sur les activités de l'Émetteur; les vices de titre des propriétés minières de l'Émetteur; l'incapacité de la direction de l'Émetteur d'appliquer avec succès ses compétences et son expérience pour attirer et retenir du personnel hautement qualifié; le caractère cyclique de l'industrie minière et la hausse des prix et de la concurrence pour les ressources et le personnel pendant les périodes de pointe du cycle minier; l'incapacité de l'Émetteur de renouveler les approbations, licences et permis existants ou d'obtenir les nouvelles approbations, licences et permis requis dans les délais nécessaires pour soutenir les plans de développement; les risques liés aux pénuries d'équipement, aux restrictions d'accès routier et fluvial et aux infrastructures inadéquates; l'incapacité de l'Émetteur de se conformer à la réglementation environnementale en raison de la tendance de celle-ci à devenir plus stricte au fil du temps, et les coûts liés au maintien et au suivi de la conformité à cette réglementation; l'influence négative de parties prenantes tierces, y compris les organisations non gouvernementales sociales et environnementales; les risques liés aux catastrophes naturelles, au terrorisme, aux troubles civils, aux enjeux de santé publique (y compris les épidémies ou les pandémies ou les éclosions de maladies transmissibles telles que le coronavirus) et aux autres incertitudes géopolitiques; l'incidence négative des conditions concurrentielles dans le secteur de l'exploration minière; l'incapacité de l'Émetteur de maintenir des relations de travail satisfaisantes et le risque de perturbations du travail ou de modifications de la législation relative au travail; les changements dans la législation gouvernementale nationale et locale, la fiscalité, les contrôles, la réglementation et d'autres développements politiques ou économiques dans les juridictions où l'Émetteur exerce ses activités; les limites de la couverture d'assurance et les risques non assurables; l'effet négatif des fluctuations des devises sur le rendement financier de l'Émetteur; les difficultés liées à l'exécution de jugements contre des administrateurs résidant hors du Canada; les conflits d'intérêts; la réduction du prix des Actions ordinaires

résultant de la vente d'Actions ordinaires par les actionnaires existants; l'effet dilutif des acquisitions ou des activités de financement futures et l'échec des acquisitions futures à produire les avantages escomptés; les risques de négociation et de volatilité associés aux titres de capitaux propres et aux marchés des capitaux propres en général; la défaillance des systèmes de technologie de l'information de l'Émetteur ou des mesures de sécurité protégeant ces systèmes; les coûts associés aux procédures judiciaires si l'Émetteur fait l'objet de litiges ou de procédures réglementaires; les coûts associés à la conformité aux obligations réglementaires d'information des sociétés ouvertes; d'autres risques inhérents au secteur de l'exploration et du développement minier en général, y compris, sans s'y limiter, les risques et dangers environnementaux, les effondrements, les inondations, les coups de terrain et autres cas de force majeure ou catastrophes naturelles ou conditions d'exploitation défavorables; et les facteurs de risque évoqués ou mentionnés dans le présent Document d'offre ainsi que dans la notice annuelle, le rapport de gestion annuel et le rapport de gestion intermédiaire alors en vigueur de l'Émetteur, que les lecteurs sont invités à examiner attentivement et à prendre en considération. L'Émetteur aura besoin d'un financement supplémentaire substantiel afin de construire et de mettre en service le Projet Great Atlantic Salt. Rien ne garantit qu'un tel financement sera disponible à des conditions acceptables, ni même qu'il sera disponible. L'impossibilité d'obtenir un financement futur pourrait retarder, réduire ou empêcher le développement du Projet. Les coûts estimés liés aux activités d'ingénierie, d'approvisionnement, de construction et de développement pourraient être touchés par des pressions inflationnistes, la disponibilité de la main-d'œuvre, les coûts d'équipement, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et d'autres facteurs échappant au contrôle de l'Émetteur. Bien que l'Émetteur ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les mesures, événements, conditions, résultats, rendements ou réalisations réelles diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les déclarations prospectives, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les actions, événements, conditions, résultats, rendements ou réalisations diffèrent de ceux anticipés ou visés. L'avancement du Projet demeure assujéti à l'obtention continue de permis, aux approbations réglementaires et aux exigences de conformité. Les retards dans l'obtention des approbations ou les modifications des exigences réglementaires applicables pourraient avoir un effet défavorable sur l'échéancier de développement et les dépenses prévues de l'Émetteur.

L'Émetteur met en garde que les listes précédentes d'hypothèses et de facteurs importants ne sont pas exhaustives. D'autres événements ou circonstances pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière importante de ceux estimés ou projetés et exprimés, ou sous-entendus, dans les déclarations prospectives contenues aux présentes. Rien ne garantit que les déclarations prospectives se révéleront exactes, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces déclarations. En conséquence, les investisseurs ne devraient pas se fier indument aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives contenues aux présentes sont données à la date du Document d'offre et l'Émetteur décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, sauf dans la mesure exigée par la législation en valeurs mobilières applicable.

Information scientifique et technique

L'information scientifique et technique contenue dans ce Document d'offre a été examinée et approuvée par Douglas Harris, ing., ingénieur minier du Projet Great Atlantic Salt d'Atlas Salt, une « personne qualifiée » (« **PQ** ») au sens du Règlement 43-101 *sur l'information concernant les projets miniers* (« **Règlement 43-101** »).

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ACTIVITÉ

QUELLE EST NOTRE ACTIVITÉ?

Atlas Salt Inc. est une société d'exploration minière engagée dans l'évaluation et l'exploration de propriétés minières à Terre-Neuve-et-Labrador, avec un engagement ferme envers des pratiques minières responsables et durables. L'actif principal de l'Émetteur est le projet de gîte de sel Great Atlantic (le «

Projet »), situé dans le bassin de St. George's Bay, dans l'ouest de Terre-Neuve. L'Émetteur a déposé un Rapport technique conformément au Règlement 43-101 sur SEDAR+ le 5 novembre 2025 relativement au Projet. L'Émetteur détient un intérêt de travail de 100 % dans le Projet, qui est stratégiquement situé dans l'ouest de Terre-Neuve près d'un port en eau profonde desservant le marché robuste du sel de voirie de l'est de l'Amérique du Nord. Le Projet présente un gîte important, homogène et épais de haute teneur, avec 95,0 millions de tonnes (« **Mt** ») de Réserves minérales à une teneur de 95,9 % en NaCl et 868 Mt de Ressources minérales à une teneur de 95,2 % en NaCl (selon une évaluation des Réserves minérales et une évaluation des Ressources minérales préparées conformément au Règlement 43-101, mises à jour par SLR Consulting (Canada) Ltd. (« **SLR** »), avec une date d'entrée en vigueur le 30 septembre 2025).

L'Émetteur a été inscrit à la cote de la Bourse de croissance TSX le 17 août 2012, à la suite d'une réorganisation de Vulcan Minerals Inc. (« **Vulcan** »), par laquelle Vulcan a transféré 100% de son intérêt de travail dans ses actifs miniers de St. George's Bay à l'Émetteur. Le 24 août 2021, l'Émetteur a annoncé qu'il changeait son nom de Red Moon Resources Inc. à Atlas Salt Inc. Les actions ordinaires de l'Émetteur ont commencé à se négocier sous le nouveau symbole boursier « **SALT** » le 1er septembre 2021.

Atlas Salt est également actionnaire de Triple Point Resources Ltd., un émetteur assujéti non inscrit à la bourse au sens du Règlement 45-106 *sur les dispenses de prospectus*, qui poursuit le développement du dôme de sel de Fischell's Brook, situé à environ 15 kilomètres au sud du Projet dans le bassin de St. George's Bay, dans l'ouest de Terre-Neuve.

ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

Il n'y a aucun événement récent important concernant l'Émetteur qui n'ait été divulgué soit dans le Document d'offre, soit dans un autre document déposé par l'Émetteur au cours des 12 mois précédant la date du Document d'offre sous le profil de l'Émetteur sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Vous devriez lire ces documents avant d'investir.

FAITS IMPORTANTS

Il n'y a aucun fait important au sujet des titres placés qui n'ait été divulgué ailleurs dans le Document d'offre ou dans tout autre document déposé par l'Émetteur depuis la première des deux dates entre celle tombant 12 mois avant la date du Document d'offre et celle du dépôt des états financiers les plus récents annuels audités de l'Émetteur.

QUELS OBJECTIFS COMMERCIAUX COMPTONS-NOUS RÉALISER GRÂCE AUX FONDS DISPONIBLES?

En supposant la clôture du Placement pour un produit brut de 15 000 000 \$, et en incluant le fonds de roulement actuel de l'Émetteur, l'Émetteur prévoit disposer d'environ 18 600 000 \$ en fonds disponibles totaux. L'Émetteur prévoit affecter environ 7 250 000 \$ aux objectifs commerciaux liés au projet au cours de la période de 12 mois suivant le financement, le solde des fonds disponibles devant être utilisé pour les frais généraux et administratifs, les frais du Placement et le fonds de roulement non affecté.

1. Avancement de la préparation du site, des infrastructures et des travaux préliminaires au Projet (coût estimé : 2 200 000 \$) (échancier prévu : 12 mois).
 - o Achèvement du défrichage résiduel, du dessouchage et de l'enlèvement des matières organiques pour le site minier principal, les routes d'accès et la zone du portail.
 - o Établissement du site de terrasses, de drainage temporaire, de ponceaux et de mesures de contrôle de l'érosion nécessaires à l'exécution des travaux sur le site.
 - o Construction de routes d'accès principales et secondaires et d'installations temporaires sur le site pour le soutien à la construction.

2. Ingénierie détaillée, planification du développement minier et coûts de l'équipe du propriétaire associés à la transition du Projet vers l'état de préparation à la construction (coût estimé : 3 100 000 \$) (échancier prévu : 12 mois).
 - o Avancement des volets d'ingénierie civile, minière et électrique détaillée vers l'état de préparation à la construction.
 - o Achèvement des plans d'implantation, des spécifications et des livrables de contrôle de projet prêts pour la construction.
 - o Provision pour le soutien technique de l'équipe du propriétaire, la gestion de projet et la supervision de la construction.
3. Avancement des travaux d'obtention de permis, des travaux environnementaux, géotechniques, hydrogéologiques et des volets techniques connexes requis pour le développement de projet (coût estimé : 1 200 000 \$) (échancier prévu : 12 mois).
 - o Développement continu des plans de gestion environnementale et du suivi de la conformité.
 - o Avancement de l'obtention des permis provinciaux et municipaux requis pour les phases subséquentes du projet.
 - o Consolidation de l'interprétation géotechnique et hydrogéologique et de l'échantillonnage sur le terrain afin de finaliser les paramètres de conception.
4. Planification de l'approvisionnement, études d'équipement et avancement des ententes commerciales stratégiques avec les partenaires clés du projet, y compris Sandvik, Hatch et Continental Conveyor (coût estimé : 500 000 \$) (échancier prévu : 12 mois).
 - o Faire progresser la planification des approvisionnements, des études d'équipement et des ententes commerciales relatives aux principaux volets du projet.
 - o Soutien aux stratégies d'approvisionnement à long délai et à la coordination technico-commerciale avec les partenaires stratégiques du projet.
5. Avancement des initiatives de financement de projet, des discussions commerciales et des possibilités de partenariats stratégiques (coût estimé : 250 000 \$) (échancier prévu : 12 mois).
 - o Soutien aux volets de financement de projet, à la vérification diligente des prêteurs/investisseurs et à la gestion de la salle de données.
 - o Faire progresser les discussions avec des prêteurs potentiels et des partenaires stratégiques en vue d'un programme de financement de construction.

UTILISATION DES FONDS DISPONIBLES

QUELS SERONT LES FONDS DISPONIBLES À LA CLÔTURE DU PLACEMENT?

		Dans l'hypothèse de 100 % du Placement
A	MONTANT À RECUEILLIR PAR LE PLACEMENT	15 000 000 \$
B	COMMISSIONS DE PLACEMENT ET FRAIS	920 000 \$(¹)
C	ESTIMÉ DES FRAIS DE PLACEMENT (EX., FRAIS JURIDIQUES, COMPTABLES ET D'AUDIT)	160 000 \$
D	PRODUIT NET DU PLACEMENT : D = A – (B + C)	13 920 000 \$

E	FONDS DE ROULEMENT À LA FIN DU DERNIER MOIS (DÉFICIT)	4 718 059 \$(²)
F	SOURCES DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRES	0 \$
G	TOTAL DES FONDS DISPONIBLES: G = D + E + F	18 638 059 \$(³)

Notes:

- (1) En supposant qu'une commission en espèces de 6 % sur 100 % du produit brut du Placement versée aux Preneurs fermes et n'inclut aucune commission en espèces payable dans le cadre de l'exercice de l'Option des preneurs fermes et du produit brut qui en découlerait. Inclut également les frais de financement d'entreprise de 20 000 \$.
- (2) La somme du fonds de roulement est fondée sur une estimation préparée par la direction de l'Émetteur au 31 mai 2026, n'est pas auditée et est susceptible de changer, notamment en raison d'ajustements comptables et d'audit annuels normaux.
- (3) Si l'Option des preneurs fermes est exercée en totalité, un produit net supplémentaire de 1 217 112 \$, déduction faite de la commission, sera ajouté aux frais généraux et administratifs et au fonds de roulement.

Au 31 mai 2026, l'Émetteur disposait d'un fonds de roulement d'environ 4 718 059 \$ comparativement au 31 mai 2025, date à laquelle il disposait d'un fonds de roulement de 3 439 122 \$. L'augmentation de 1 278 937 \$ du fonds de roulement était principalement attribuable au produit du financement LIFE d'octobre (défini ci-après).

COMMENT LES FONDS DISPONIBLES SERONT-ILS UTILISÉS?

DESCRIPTION DE L'UTILISATION PRÉVUE DES FONDS DISPONIBLES PAR ORDRE DE PRIORITÉ	Dans l'hypothèse de 100 % du Placement
Avancement des travaux préliminaires et de préparation du site du Projet	2 200 000\$
Ingénierie détaillée, planification du développement minier et coûts de l'équipe du propriétaire associés à la transition du Projet vers l'état de préparation à la construction	3 100 000\$
Avancement des travaux d'obtention de permis, des travaux environnementaux, géotechniques, hydrogéologiques et des volets techniques connexes requis pour le développement de projet	1 200 000\$
Planification de l'approvisionnement, études d'équipement et avancement des ententes commerciales stratégiques avec les principaux partenaires du Projet, y compris Sandvik, Hatch et Continental Conveyor	500 000\$
Avancement des initiatives de financement du Projet, des discussions commerciales et des possibilités de partenariats stratégiques	250 000\$
Frais généraux et administratifs ⁽¹⁾	3 500 000\$
Fonds de roulement non affecté	7 888 059 \$

TOTAL : ÉGAL À G DANS LE TABLEAU DES FONDS DISPONIBLES CI-DESSUS	18 638 059 \$
---	----------------------

Notes:

- (1) Les « Frais généraux et administratifs » comprennent les coûts liés à la conformité tels que les droits boursiers et les frais de dépôt réglementaire, les services d'agent des transferts/teneur de registres, et les frais généraux courants tels que le loyer et l'occupation de bureaux, l'assurance (y compris l'assurance des administrateurs et dirigeants), les services juridiques et d'audit/comptabilité, les programmes de relations avec les investisseurs, les coûts essentiels de technologie de l'information et les coûts de rémunération du personnel administratif et financier.

L'affectation des fonds et l'échéancier prévus susmentionnés représentent les intentions actuelles de l'Émetteur quant à l'utilisation du produit, fondées sur les connaissances actuelles, la planification et les attentes de la direction de l'Émetteur. Bien que l'Émetteur ait l'intention d'utiliser le produit du Placement et les fonds disponibles tel qu'il est indiqué ci-dessus, il pourrait y avoir des circonstances où, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds pourrait être jugée prudente ou nécessaire et pourrait différer de manière importante de ce qui précède, les montants réellement affectés et dépensés dépendant d'un certain nombre de facteurs, y compris la capacité de l'Émetteur d'exécuter son plan d'affaires. Voir la section « *Déclarations prospectives* » ci-dessus.

Les états financiers les plus récents de l'Émetteur comportaient une note sur la continuité d'exploitation. La direction est consciente, dans le cadre de son évaluation de la continuité d'exploitation, des pertes récurrentes, des flux de trésorerie négatifs continus et de la dépendance continue à l'égard des activités de financement qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de l'Émetteur à poursuivre son exploitation. L'Émetteur est en cours d'exploration et de développement de ses propriétés minières et n'a pas encore déterminé si les propriétés contiennent des réserves économiquement récupérables. L'activité minière et d'exploration comporte un degré élevé de risque et rien ne garantit que les programmes d'exploration et/ou de développement de l'Émetteur aboutiront à des activités minières rentables. Le Placement vise à permettre à l'Émetteur de faire progresser ses objectifs commerciaux et ne devrait pas avoir d'incidence sur la décision d'inclure une note sur la continuité d'exploitation dans les futurs états financiers consolidés de l'Émetteur.

COMMENT LES AUTRES FONDS RECUEILLIS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS ONT-ILS ÉTÉ UTILISÉS?

Le 21 octobre 2025, l'Émetteur a clôturé un placement LIFE avec courtier de 10 880 500 Actions ordinaires au prix de 0,80 \$ par action pour un produit brut total de 8 704 400 \$ et un produit net de 7 814 228 \$ (le « **Placement LIFE d'octobre** »). Le 22 mai 2026, l'Émetteur a clôturé un placement privé sans courtier, émettant 961 539 actions ordinaires accréditatives (« **Actions accréditatives** ») au prix de 1,30 \$ par Action accréditative pour un produit brut total de 1 250 000 \$ (le « **Placement d'actions accréditatives** »).

L'Émetteur a indiqué que le produit net du Placement LIFE d'octobre serait utilisé pour des travaux d'ingénierie civile liés à l'avancement du Projet vers le développement et pour le fonds de roulement général. Dans le cadre du Placement LIFE d'octobre, l'Émetteur a également versé des commissions en espèces de 522 264 \$ et émis 652 830 bons de souscription de rémunération non cessibles, exerçables au prix de 0,80 \$ pendant 12 mois à certains intermédiaires. Le tableau suivant présente les détails de l'utilisation par l'Émetteur du produit des placements privés susmentionnés, ainsi qu'une explication des écarts, le cas échéant, par rapport à l'utilisation prévue du produit tel qu'il a été divulgué dans des documents déposés antérieurement auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités similaires au Canada, et l'incidence de tout écart sur la capacité de l'Émetteur d'atteindre ses objectifs commerciaux et les jalons fixés.

Utilisation prévue du produit du Placement LIFE d'octobre		Utilisation réelle du produit	(Dépassement)/insuffisance de dépenses	Explication de l'écart et incidence sur les objectifs commerciaux
Travaux d'ingénierie civile liés à l'avancement du Projet vers le développement	5 099 228\$	722 711\$	4 376 517\$	Volonté de préserver les soldes de trésorerie (fonds de roulement). Aucune incidence sur les objectifs commerciaux puisque les travaux doivent débiter au plus tard en décembre 2026.
Frais généraux et administratifs	2 200 000\$	3 106 432\$	(906 432)\$	Augmentation des dépenses liées à la vérification diligente en vue du financement du projet et à l'engagement des parties prenantes. Nécessaire afin de favoriser l'obtention du financement du projet.
Fonds de roulement non affecté	515 000\$	3 985 085\$	(3 470 085)\$	Résulte de la sous-utilisation des travaux d'ingénierie civile dans une volonté de préserver les soldes de trésorerie.
TOTAL:	7 814 228\$	7 814 228\$	-\$	

L'Émetteur a indiqué que le produit net du Placement d'actions accréditatives serait utilisé par l'Émetteur pour engager des « frais d'exploration au Canada » admissibles qui se qualifieraient comme des « frais d'exploration miniers » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) afin de faire progresser l'exploration de la découverte de néphéline sur sa propriété de Black Bay, dans le sud du Labrador. À la date du Document d'offre, l'Émetteur n'a pas encore utilisé le produit du Placement d'actions accréditatives. Aucun écart n'a été constaté par rapport à l'utilisation prévue des produits par l'Émetteur telle qu'elle avait été communiquée dans le cadre du Placement d'actions accréditatives.

FRAIS ET COMMISSIONS

QUI SONT LES COURTIERIS OU LES INTERMÉDIAIRES QUE NOUS AVONS ENGAGÉS DANS LE CADRE DU PRÉSENT PLACEMENT, LE CAS ÉCHÉANT, ET QUELS SONT LEURS HONORAIRES?

PRENEURS FERMES	L'Émetteur a engagé Ventum Financial Corp. et Raymond James Ltd., en qualité de co-chefs preneurs fermes et co-chefs teneurs de livres. Le
------------------------	--

	Placement est effectué sur la base d'une prise ferme (« bought deal ») aux termes d'une convention de prise ferme conclue entre l'Émetteur et les Preneurs fermes le ou au plus tard à la Date de clôture.
TYPE DE RÉMUNÉRATION	Dans le cadre de la clôture du Placement, les Preneurs fermes recevront une commission en espèces et des frais de financement d'entreprise, tel que décrit plus en détail ci-après (y compris, pour plus de certitude, tout exercice de l'Option des preneurs fermes).
HONORAIRES EN ESPÈCES	L'Émetteur versera une commission de 6,0 % du produit brut du Placement aux assureurs et des frais de financement d'entreprise de 20 000 \$ Ventum Financial Corp..

LES PRENEURS FERMES SE TROUVENT-ILS EN CONFLIT D'INTÉRÊTS?

À la connaissance de l'Émetteur, il n'est pas un « émetteur associé » ni un « émetteur relié » aux Preneurs fermes, tels que ces termes sont définis dans le Règlement 33-105 *sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*.

DROITS DU SOUSCRIPTEUR

DROITS D'ACTION POUR INFORMATION FAUSSE OU TROMPEUSE

Si le présent document d'offre contient de l'information fausse ou trompeuse, vous avez le droit :

- (a) d'annuler votre souscription de ces titres auprès de l'Émetteur; ou
- (b) d'obtenir des dommages-intérêts contre l'Émetteur et, dans certaines juridictions, un droit statuaire à des dommages-intérêts contre d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur l'information fausse ou trompeuse. Toutefois, plusieurs circonstances pourraient limiter vos droits. En particulier, vos droits peuvent être limités si vous connaissiez la nature fausse ou trompeuse de l'information au moment de la souscription des titres.

Si vous comptez vous prévaloir des droits visés aux paragraphes a et b, vous devez le faire dans des délais de prescription stricts.

Vous devriez vous référer à toute disposition applicable de la législation en valeurs mobilières de votre province ou territoire pour connaître les modalités de ces droits, ou consulter un conseiller juridique.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

OÙ TROUVER DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR NOUS?

Les détenteurs de titres peuvent accéder aux documents d'information continue de l'Émetteur sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca sous le profil de l'Émetteur.

Pour de plus amples renseignements sur l'Émetteur, visitez le site Web de l'Émetteur à l'adresse <https://atlassalt.com/>.

Les investisseurs devraient lire le Document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels afin d'évaluer les aspects fiscaux, juridiques, les facteurs de risque et les autres aspects de leur investissement dans les Actions ordinaires.

DATE ET ATTESTATION DE L'ÉMETTEUR

En date du : 1 juin 2026

Le Document d'offre, ensemble avec tout document déposé en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières le ou à compter du 1 juin 2025, contient les déclarations sur tous les faits importants concernant les titres placés et ne contient aucune information fausse ou trompeuse.

« *Nolan K. Peterson* »

« *Jeff K. Kilborn* »

Nolan K. Peterson, Directeur général

Jeffrey K. Kilborn, Directeur financier